# Jean-Jacques Chouet, « En marge de l’actualité : l’OTAN et l’arme atomique », *La Tribune de Genève* (15 décembre 1954)[[1]](#footnote-1)

[fr] Jean-Jacques Chouet analyse le débat en cours à l’OTAN sur les conditions d’emploi de l’arme atomique en cas d’agression. Le général Gruenther, commandant suprême en Europe, plaide pour la liberté d’action militaire, estimant que seule l’utilisation d’armes atomiques tactiques peut compenser l’écrasante supériorité terrestre soviétique. Les gouvernements européens rappellent cependant que la décision dépasse le cadre strictement militaire et doit tenir compte des conséquences politiques, économiques et morales, donc relever des chefs d’État. Un compromis est envisagé : autoriser le commandement à riposter immédiatement à une attaque nucléaire, mais réserver aux dirigeants civils la décision d’un premier emploi. L’article conclut que ce dilemme souligne la nécessité, pour l’OTAN, d’accroître ses moyens conventionnels afin d’éviter d’avoir à recourir aux armes atomiques.

[de] Jean-Jacques Chouet analysiert die laufende Debatte innerhalb der NATO über die Bedingungen für den Einsatz von Atomwaffen im Falle einer Aggression. General Gruenther, Oberbefehlshaber in Europa, plädiert für Handlungsfreiheit des Militärs, da nur der Einsatz taktischer Atomwaffen die überwältigende sowjetische Überlegenheit an Land ausgleichen könne. Die europäischen Regierungen betonen jedoch, dass die Entscheidung über den Einsatz weit über den militärischen Bereich hinausgehe und politische, wirtschaftliche und moralische Folgen berücksichtigen müsse, weshalb sie den Staatschefs vorbehalten bleiben sollte. Ein Kompromiss zeichnet sich ab: Das Kommando dürfte im Falle eines Atomangriffs sofort reagieren, während die Entscheidung über einen Ersteinsatz den zivilen Führungskräften vorbehalten bliebe. Der Artikel schließt, dass dieses Dilemma die Notwendigkeit verdeutlicht, die konventionellen Mittel der NATO zu verstärken, um den Rückgriff auf Atomwaffen zu vermeiden.

[it] Jean-Jacques Chouet analizza il dibattito in corso nella NATO sulle condizioni di impiego dell’arma atomica in caso di aggressione. Il generale Gruenther, comandante supremo in Europa, sostiene la libertà d’azione militare, ritenendo che solo l’uso di armi atomiche tattiche possa compensare la schiacciante superiorità terrestre sovietica. I governi europei ricordano però che la decisione va oltre l’ambito strettamente militare e deve tener conto delle conseguenze politiche, economiche e morali, spettando quindi ai capi di Stato. Si prospetta un compromesso: autorizzare il comando a rispondere immediatamente a un attacco nucleare, ma riservare ai dirigenti civili la decisione di un primo impiego. L’articolo conclude che questo dilemma evidenzia la necessità, per la NATO, di rafforzare i propri mezzi convenzionali per evitare di ricorrere alle armi atomiche.

[en] Jean-Jacques Chouet analyzes the ongoing NATO debate over the conditions for using nuclear weapons in the event of aggression. General Gruenther, Supreme Commander in Europe, argues for military freedom of action, believing that only the use of tactical nuclear weapons can offset the overwhelming Soviet land superiority. European governments counter that the decision goes beyond the strictly military sphere and must take into account political, economic, and moral consequences, thus falling to heads of state. A compromise is envisaged: allowing commanders to respond immediately to a nuclear attack, but reserving the decision on first use to civilian leaders. The article concludes that this dilemma highlights NATO’s need to strengthen its conventional forces in order to avoid relying on nuclear weapons.

Le haut commandement atlantique en Europe devra-t-il, en cas d’agression, solliciter l’accord préalable des gouvernements alliés avant d’employer l’arme atomique, ou pourra-t-il au contraire décider cet emploi de sa propre autorité ? Telle est la question à laquelle le Conseil de l’OTAN devra donner réponse cette semaine, et sur laquelle les États-Unis et leurs alliés européens sont divisés.

Il est assez surprenant qu’un problème qui est, pour la stratégie et les plans d’opérations de l’agresseur éventuel, d’un intérêt primordial, soit ainsi débattu publiquement. Et l’on peut être assuré que le gouvernement soviétique et les chefs de l’Armée rouge ne rendront pas, eux, aux Occidentaux le service de leur dire d’avance si, où quand et comment ils comptent utiliser leurs bombes A, H ou C. Et pour ce qui est de la manière dont on s’assure initialement le bénéfice du facteur surprise, il y aurait d’utiles enseignements à tirer de la discrétion et du camouflage politico-militaire qui sont la règle en URSS.

Ceci étant dit, il faut reconnaître que le cas à trancher par les Quatorze est singulièrement épineux, et que les arguments que l’on fait valoir de part et d’autre sont d’un grand poids.

Le général Gruenther, auquel incombe la responsabilité suprême de la défense de l’Europe occidentale, se fonde, comme c’est son devoir de le faire, sur l’examen du rapport des forces en présence. Cette comparaison l’amène à constater l’énorme supériorité numérique des forces terrestres du bloc communiste, et à penser que l’équilibre ne pourrait vraisemblablement être rétabli en faveur de l’OTAN que par l’emploi des armes atomiques tactiques. Et, logiquement, il demande à pouvoir disposer librement de ces armes en cas de nécessité sans avoir à solliciter au moment où la victoire ou la défaite tiendront peut-être à un délai de quelques jours, voire de quelques heures, l’assentiment d’un Conseil qui n’aura peut-être pas même la possibilité de se réunir.

À ces arguments, les gouvernements européens en opposent d’autres, qui sont d’inégale valeur. S’il est évident que leurs pays respectifs sont, du point de vue de la guerre terrestre, en première ligne, on ne peut affirmer qu’il en soit de même du point de vue atomique. En l’état actuel des armements nucléaires, un agresseur pourrait avoir intérêt à frapper directement à la source le potentiel de guerre occidental, à écraser d’abord « l’arsenal des démocraties », c’est-à-dire l’Amérique du Nord. Celle-ci n’est donc pas moins exposée que ses alliés, et ce n’est pas en arguant du risque plus grand qu’ils courent, selon eux, que les Européens convaincront Washington de laisser au pouvoir civil le droit de disposer de l’arme atomique. En revanche, les gouvernements européens peuvent valablement objecter à la thèse du général Gruenther qu’il serait imprudent de laisser au commandement militaire la latitude de donner à la guerre, et même pour des motifs d’ordre stratégique ou tactique sérieux, un cours tel que la conduite des opérations n’en serait pas seule affectée. Les conséquences économiques, politiques, morales de l’intervention de l’arme atomique débordent en effet le cadre strictement militaire, et l’on se rappellera que, lors de la Deuxième Guerre mondiale, mainte décision de caractère cependant moins révolutionnaire n’a été prise qu’à l’échelon des chefs d’État eux-mêmes. Quant au problème des délais, qui préoccupe à juste titre les experts du SHAPE, il semble bien que la technique actuelle des télécommunications permettra de le résoudre et d’éviter, en cas d’urgence, la réunion des représentants gouvernementaux.

Entre les deux thèses, un compromis paraît possible, et l’on dit que M. Dulles en apporte le projet à Paris. Le haut commandement atlantique pourrait être en effet autorisé à riposter de sa propre autorité et sans délai à une attaque atomique. Un agresseur qui prendrait l’effroyable responsabilité de la guerre nucléaire devrait savoir en effet dès maintenant à quelles représailles il s’exposerait. En revanche, aussi longtemps qu’il n’y recourrait pas le premier, la décision devrait être réservée aux chefs suprêmes des pays assaillis, seuls à même, et encore ! — de mesurer dans toute leur étendue les conséquences de cette décision.

Il n’est pas certain qu’ils concluent alors que le remède ne sera pas pire que le mal. Et ce qui est fort possible aussi, c’est que, mis une fois de plus en présence du problème que le général Gruenther doit résoudre — comment résister à une force terrestre supérieure ? avec ou sans l’arme atomique ? —, les Quatorze soient amenés à reconnaître que, pour éviter le recours aux engins nucléaires, un grand effort s’impose dans les autres domaines.

1. [https ://www.e-newspaperarchives.ch/ ?a=d&d=TDG19541215-01.2.64.1](https://www.e-newspaperarchives.ch/?a=d&d=TDG19541215-01.2.64.1) [↑](#footnote-ref-1)